



Conférence de presse OFAP

Zurich, 25 mai 2007

Partie 1 : Situation initiale

Exposé de Monica Mächler
Directrice Office fédéral des assurances privées OFAP

Mesdames, Messieurs,

Les exigences posées à la surveillance des assurances se modifient en permanence : durant l'exercice 2006, les marchés financiers ont continué à se rétablir et la plupart des entreprises d'assurance surveillées entendent croître. En raison des transactions transfrontières, de nouveaux acteurs apparaissent sur le marché suisse de l'assurance, les acteurs existants développent leur position et les groupes suisses étendent leurs activités à l'étranger. Le paysage en matière de risques est également en mouvement et les modifications démographiques exigent urgemment des réponses.

L'Office fédéral des assurances privées OFAP a fait face avec succès également en 2006 à ce processus de transformation. Sous la conduite de mon prédécesseur, Herbert Lüthy, avec les collaboratrices et collaborateurs au nombre de 90 actuellement, grâce à la poursuite du développement d'instruments novateurs, de nouveaux instruments comme le Test suisse de solvabilité (Swiss Solvency Test; SST) ont été développés et ont pris place dans une nouvelle loi sur la surveillance des assurances (LSA). Ce sont les résultats importants d'une première étape sur la voie d'une surveillance des assurances moderne. Nous vous donnons aujourd'hui un aperçu de l'état actuel des travaux dans divers domaines.

Intégration à trois niveaux

Le processus de transformation évoqué n'est cependant pas encore terminé, ni pour la surveillance, ni pour l'industrie de l'assurance surveillée. C'est pourquoi nous voulons aujourd'hui aussi esquisser le parcours que nous avons commencé : il s'agit du chemin vers la surveillance des assurances intégrée qui doit mener à un instrumentaire de la surveillance, susceptible de combinaisons et transparent et qui peut être appliqué avec souplesse. Nous nous trouvons dans ce contexte devant une triple intégration

- Intégration au niveau de la conception de la surveillance
- Intégration au niveau de la collaboration internationale entre autorités de surveillance
- Intégration dans la future autorité de surveillance des marchés financiers FINMA.

Avec une progression de l'intégration aux trois niveaux mentionnés, la protection des assurés contre les risques d'insolvabilité des entreprises d'assurance et contre les abus peut continuer à avancer sur la base d'une manière de travailler anticipative, compétente et professionnelle. La transposition de ce mandat légal nécessite l'indépendance dans la prise

de décisions, l'objectivité dans les appréciations et la transparence. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'OFAP s'engagent pour une activité de surveillance intègre sur la base d'un code de conduite.

Nous vous indiquerons volontiers des exemples de surveillance intégrée. Mais voici tout d'abord quelques mots concernant les aspects les plus importants de l'exercice, à savoir les grandes lignes économiques, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la surveillance des assurances et les transactions qui ont modifié sensiblement le marché suisse de l'assurance.

Le marché de l'assurance durant le dernier exercice

Constatation la plus importante pour le marché suisse de l'assurance : le parcours du secteur de l'assurance de ces dernières années est caractérisé par un rétablissement de l'ensemble de la branche après les turbulences des années 2001 et 2002. Un regard sur l'exercice 2006 montre clairement que cette tendance se poursuit. Les résultats les plus importants pour les sociétés d'assurance domiciliées en Suisse, leurs succursales à l'étranger, ainsi que les succursales d'assureurs étrangers opérant en Suisse sont les suivants:

- Les fonds propres déclarés des sociétés d'assurance ont augmenté dans l'assurance dommages et dans l'assurance sur la vie par rapport à la période précédente, de 17.6% en moyenne.
- Le volumes des primes de l'assurance dommages a légèrement augmenté, de 2.84% mais, par contre, un recul de 3.57% par rapport à la période précédente est à signaler pour l'assurance sur la vie.
- Par rapport à l'exercice précédent, les assureurs dommages ont profité d'une sinistralité favorable, ce qui s'est traduit par un « claims ratio » plus bas, de 64.02% en moyenne (année précédente 74.46%) et un « combined ratio » inférieur avec une valeur moyenne de 90.12% (99.32%).
- Pour les assureurs dommages, la situation bonne en soi des marchés financiers se reflète en un résultat de 17.36% plus élevé. Pour les assureurs-vie, par contre, il faut noter un recul de 6.3% par rapport à l'année précédente.

Surveillance des assurances moderne

Le nouveau droit de surveillance a été mis en vigueur au début de 2006. Ainsi, un droit de surveillance des assurances moderne est devenu opérationnel en Suisse. Un droit qui, dans de nombreux domaines, explore de nouvelles voies qui sont certes également considérées comme souhaitables à l'étranger mais n'y sont en partie qu'esquissées. Fait notamment partie de la surveillance des assurances suisse moderne la concentration sur une surveillance des assurances axée sur le risque et transposée avec de nouveaux instruments comme le Test suisse de solvabilité et le Swiss Quality Assessment en voie de développement, mais aussi avec les instruments de surveillance traditionnels. Le développement de la collaboration internationale ouvre des perspectives supplémentaires.

Dans une vingtaine de directives adoptées et entrées en vigueur, l'OFAP a fait avancer la concrétisation évoquée du droit de surveillance dans les domaines 'Gouvernement d'entreprise', 'Actuaire responsable', 'Révision', ainsi que 'Groupes et conglomérats'. D'autres directives suivront si nécessaire. Nous nous consacrerons plus en détail à la concrétisation des aspects 'Fortune liée' et 'Prévoyance professionnelle' dans la deuxième partie de la conférence de presse.

Rayonnement international dans un environnement dynamique

De par la concrétisation du droit de surveillance et de la surveillance des assurances intégrée, la Suisse suit un chemin qui, compte tenu d'un environnement qui se modifie durablement, est impérativement nécessaire pour garantir une surveillance des assurances orientée vers l'avenir pour la protection à long terme des intérêts des assurés. Les tendances internationales à une très forte compétitivité déploient leurs effets également en Suisse: l'acquisition de la société américaine General Electric Insurance Solutions (GEIS) par Swiss Re, la reprise du groupe Winterthur par le groupe français AXA, ainsi que l'offre de reprise de Converium Holding AG par le groupe français Scor montrent de manière impressionnante deux facettes de la dynamique qui se développe et le rôle significatif joué par les acteurs suisses dans ce contexte.

Lors de l'examen de prises de participations, l'OFAP doit, selon la LSA, garantir que la transaction ne met pas en péril l'entreprise d'assurance ou les intérêts des assurés. En outre, les adaptations du plan d'exploitation, en particulier dans le domaine du gouvernement d'entreprise, doivent être appréciées. Si les conditions ne sont pas remplies, l'OFAP peut interdire la participation ou la soumettre à des conditions.

C'est sur cette base également que la participation à Converium Holding AG envisagée par le groupe français Scor a fait l'objet d'un examen approfondi. Sous l'angle de la protection des assurés, l'OFAP n'a pas d'objections à la participation du groupe Scor à Converium Holding AG envisagée, qui conduit à une participation indirecte dans Converium AG de plus de 20%. Concernant le dépassement des prochains seuils de participation de 33% et 50% du capital, l'OFAP ne prendra toutefois position que lorsque les conditions pour une telle décision se présenteront.

Après ce tour d'horizon des aspects les plus importants de l'exercice 2006, passons maintenant à la « Surveillance intégrée ».

Une surveillance intégrée sera la prochaine étape

Pour faire face de façon optimale aux défis posés à la surveillance des assurances – par exemple par l'attitude changeante de la branche par rapport au marché sur le marché changeants, par des risques nouveaux ou par les effets de marchés financiers globaux – il s'agira de concevoir avec justesse la mise sur pied de la surveillance de demain. Dans ce contexte, il ne peut s'agir de réagir aux défis uniquement par l'extension de l'autorité de surveillance. Ce qui est au contraire décisif, c'est de développer une architecture de surveillance susceptible de combinaisons et qui permet d'aborder objectivement les questions qui se posent et de les gérer avec des instruments adaptés les uns aux autres.

Avec le projet « Surveillance des assurances intégrée », il s'agit de condenser les divers instruments dans un concept global moderne et intégré, orienté vers les défis auxquels la branche de l'assurance doit faire face et qui renforce dans le même temps la protection des assurés. Ce concept sert en outre à optimiser la gestion des interfaces internes entre les divers instruments afin que l'efficacité de l'office puisse continuer à être améliorée et qu'une surveillance efficiente puisse être transposée globalement vis-à-vis des entreprises surveillées. Nous entendons ainsi utiliser la plus-value des divers instruments de façon optimale et intégrée et supprimer le superflu.

Il est important qu'avec le temps ces instruments s'intègrent les uns aux autres et qu'ils puissent être appliqués intégralement par les collaborateurs et collaboratrices, mais aussi par l'industrie concernée. Nous souhaitons réaliser une présentation consolidée également

en ce qui concerne les résultats de la surveillance qualitative. En font partie également les effets de nouvelles dispositions en matière de transparence. Manfred Hüsler, responsable des divisions Vie et Maladie abordera cet aspect plus en détail dans la partie 'Prévoyance professionnelle'.

SST et fortune liée

Le SST est un élément important de la surveillance intégrée moderne. Il reflète la situation économique d'une société d'assurance. Le modèle SST conduit, sur la base d'une évaluation proche du marché des actifs et des passifs d'une entreprise, à la détermination des exigences en matière de capital, c'est-à-dire du capital cible. Les fonds propres disponibles pour couvrir le capital cible (capital porteur de risque) sont également déterminés sur la base d'une évaluation proche du marché. René Schnieper, depuis le 1^{er} avril 2007 nouveau chef de la division Développement de la surveillance, vous fournira d'autres informations à ce sujet.

La protection directe des intérêts des assurés par la couverture des provisions techniques au moyen de la fortune liée est aussi centrale que les exigences en matière de capital. Markus Geissbühler, chef de la division Comptabilité et placements de capitaux fournira des éclaircissements au sujet du système de la fortune liée et présentera les nouvelles directives en matière de placement.